

VILLE DE ROANNE
DECISION DU MAIRE
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2024-4

COMMANDE PUBLIQUE

- **Restructuration du rez-de-chaussée et du 1er étage du Centre Administratif Paul Pillet - lot 1 démolition curages**
- **Marché à procédure adaptée passé avec POILANE DEMOLITION**

La Ville de Roanne a lancé une consultation à guichet restreint conformément à la loi ASAP, et plus particulièrement au décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022, portant sur la restructuration du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du Centre Administratif Paul Pillet – lot 1 démolition curages.

Cette consultation fait partie d'une opération globale qui fera l'objet par la suite de plusieurs lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de lancer dans un premier temps le lot n° 1 (conformément au décret cité ci-dessus), les autres lots seront lancés ultérieurement.

La liste de l'ensemble des lots est la suivante :

- Lot 1 : Démolitions – Curages
- Lot 2 : Gros Œuvre
- Lot 3 : Serrurerie
- Lot 4 : Menuiseries Bois – Agencement
- Lot 5 : Plâtrerie – Peinture
- Lot 6 : Chapes
- Lot 7 : Carrelages - Faïences
- Lot 8 : Sols souples
- Lot 9 : Signalétique
- Lot 10 : Electricité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240112-2024-4-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024

Affichage : 12/01/2024

Les entreprises consultées sont les suivantes :

- CHIAVERINA
- DETROIT D
- POILANE DEMOLITION
- TRAVAUX PUBLICS DU SORNIN
- SOCIETE ROANNAISE DE TRAVAUX PUBLICS
- TP MONNET
- ENTREPRISE POILANE

Les entreprises pouvaient proposer des variantes.
Aucune Prestation Supplémentaire Eventuelle (P.S.E.) n'était demandée.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 1 mois. La durée du contrat est de 3 mois.

Les offres étaient à remettre, au plus tard, pour le 21 décembre 2023 à 12 heures.

Pendant la consultation, 3 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 2 candidats ont déposé un pli dans les délais :

- 1- CHIAVERINA – 42 Commelle-Vernay
- 2- POILANE DEMOLITION – 42 Vougy

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 21 décembre 2023.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix : 60 % - notation sur 20 points
- 2°) Valeur technique : 40 % - notation sur 20 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, l'offre de l'entreprise POILANE DEMOLITION a été classée comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 89 569,84 € H.T..

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir l'offre de l'entreprise POILANE DEMOLITION comme offre économiquement la plus avantageuse ;
- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 12 JAN. 2024

Le Maire,



Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération